

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
Sites de Romans et de Valence

**TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE
2021-2022**

TARIFS SOUMIS AU QUOTIENT FAMILIAL

TARIF 1 : ÉVEIL / INITIATION

QUOTIENT FAMILIAL (*) TARIF en COURS		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
		en EURO	en EURO	en EURO
Éveil Musical ou Éveil Danse ou Éveil Musique et Danse ou Initiation Danse				
Tranche 1	0 à 350	60,00	90,00	144,00
Tranche 2	351 à 500	75,00	113,00	181,00
Tranche 3	501 à 650	94,00	141,00	226,00
Tranche 4	651 à 800	118,00	177,00	283,00
Tranche 5	801 à 950	130,00	195,00	312,00
Tranche 6	951 à 1100	143,00	215,00	344,00
Tranche 7	1101 à 1250	164,00	246,00	394,00
Tranche 8	1251 à 1400	189,00	284,00	454,00
Tranche 9	1401 et plus	227,00	341,00	546,00

(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros)
1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts
2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge

TARIF 2 : EVEIL AVEC AUTRE PRATIQUE/FORMATION MUSICALE/ANALYSE ECRITURE

QUOTIENT FAMILIAL (*) TARIF en COURS		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
		en EURO	en EURO	en EURO
Formation Musicale seule (Scolaire, Étudiant ou Adulte) ou Analyse écriture seule ou éveil avec pratique instrumentale ou éveil musical + initiation danse				
Tranche 1	0 à 350	80,00	120,00	192,00
Tranche 2	351 à 500	100,00	150,00	240,00
Tranche 3	501 à 650	125,00	188,00	301,00
Tranche 4	651 à 800	156,00	234,00	374,00
Tranche 5	801 à 950	172,00	258,00	413,00
Tranche 6	951 à 1100	189,00	284,00	454,00
Tranche 7	1101 à 1250	217,00	326,00	522,00
Tranche 8	1251 à 1400	250,00	375,00	600,00
Tranche 9	1401 et plus	300,00	450,00	720,00

(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros)
1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts
2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge

TARIF 3 : SCOLAIRE ou ÉTUDIANT

QUOTIENT FAMILIAL (*)		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
TARIF en COURS		en EURO	en EURO	en EURO
Forfait Scolaire ou Étudiant - 1 discipline - Traditionnel ou CHAM/CHAD Instrument ou Danse ou Chant ou Direction de chœur (Formation musicale et 2 Pratiques Collectives incluses)				
Tranche 1	0 à 350	90,00	135,00	216,00
Tranche 2	351 à 500	113,00	170,00	272,00
Tranche 3	501 à 650	141,00	212,00	339,00
Tranche 4	651 à 800	176,00	264,00	422,00
Tranche 5	801 à 950	193,00	291,00	466,00
Tranche 6	951 à 1100	213,00	320,00	512,00
Tranche 7	1101 à 1250	245,00	368,00	589,00
Tranche 8	1251 à 1400	281,00	423,00	677,00
Tranche 9	1401 et plus	338,00	507,00	811,00
<i>Au-delà de 1 discipline dominante application pour chaque discipline supplémentaire d'une majoration de 50 % de cette dernière</i>				
(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros) 1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts 2 parts minimum par foyer (Responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge				

TARIF 4 : CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE OU CLASSES PREPARATOIRES OU ADULTES

QUOTIENT FAMILIAL (*)		Communes "Valence Romans Agglo"	Communes Hors Agglo Drôme	Communes Hors Drôme
TARIF en COURS		en EURO	en EURO	en EURO
Forfait COP / Classes Préparatoires (incluant la participation aux services universitaires) / Adultes 1 discipline - Traditionnel Instrument ou Danse ou Chant ou Direction de chœur (Formation musicale et Pratiques Collectives incluses)				
Tranche 1	0 à 350	120,00	180,00	288,00
Tranche 2	351 à 500	150,00	225,00	360,00
Tranche 3	501 à 650	188,00	282,00	451,00
Tranche 4	651 à 800	235,00	353,00	565,00
Tranche 5	801 à 950	259,00	389,00	622,00
Tranche 6	951 à 1100	285,00	428,00	685,00
Tranche 7	1101 à 1250	328,00	492,00	787,00
Tranche 8	1251 à 1400	377,00	566,00	906,00
Tranche 9	1401 et plus	452,00	578,00	1 085,00
<i>Au-delà de 1 discipline dominante application pour chaque discipline supplémentaire d'une majoration de 50 % de cette dernière</i>				
(*) Calcul du Quotient Familial (exprimé en euros) 1/12ème des ressources imposables du foyer de l'année N-2 divisées par le nbre de parts 2 parts minimum par foyer (responsable seul ou en couple) + 1 part par enfant à charge				

TARIFS FORFAITAIRES

Frais de Dossier	
Forfait à l'année par élève	16,00
Location des Instruments (Forfait Trimestriel)	
Accordéon - Basson - Cor - Flûte - Violon - Alto - Clarinette - Hautbois - Saxophone - Trombone - Trompette - Tuba - Xylophone- Violoncelle - Viole de gambe -Contrebasse- Théorbe-Luth-Harpe-Instruments baroques	30,00 55,00
Location des Instruments en plastique (Forfait annuel)	
Clarinette - Duduk...	30,00
Pratique Collective Hors Coursus (Orchestre, Chorale, Musique de Chambre, Choriste Direction de Choeur) et Tarif Atelier seul y compris Stage de Musique Ancienne	
Forfait à l'année	120,00
Masterclasses/stages	
Pour les élèves extérieurs au CRD :	
Forfait pour la demi-journée	30,00
Forfait pour la journée	60,00
<i>Gratuit pour les élèves du CRD et pour les adhérents de la Cordonnerie et les élèves de Jazz Action Valence</i>	
Direction d'orchestre	
Agglomération - forfait à l'année	210,00
Hors agglomération Drôme - forfait à l'année	315,00
Hors agglomération Hors drôme - Forfait à l'année	400,00
<i>Réduction de 50 % pour les élèves pratiquant déjà une discipline au conservatoire</i>	
Département musiques actuelles - Répétitions / Accompagnement de Groupes	
Forfait à l'année par musicien	60,00
Location Studio d'Enregistrement (Département musiques actuelles)	
Forfait à la journée	180,00
Participant invité	
Forfait à l'année par élève	Gratuité
Auditeur Libre	
Forfait à l'année par élève	16,00
Étudiants Étrangers	
Forfait à l'année	811,00
Tarif Fanfare 1er Régiment de Spahis	
Forfait à l'année par élève	120,00

MODALITÉS DIVERSES LIÉES AUX TARIFS

MODALITES GENERALES

Les frais de dossier d'un montant forfaitaire de 16 € par élève inscrit sont indépendants des frais de scolarité, ils ne sont pas remboursables.

Pour les nouveaux élèves, les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Les frais de scolarité sont facturés en décembre.

Pour les élèves qui se réinscrivent, les frais de dossier sont facturés en même temps que les frais de scolarité en décembre.

Les frais de location d'instrument couvrent la totalité d'un trimestre. Tout trimestre entamé reste dû.

Les frais de scolarité dépendent de la discipline pratiquée, du statut de l'élève (scolaire-étudiant/cycle d'orientation professionnelle...), du lieu de domicile du redevable et de son quotient familial, calculé selon les critères définis par la collectivité.

Dans un délai de deux mois après la réception de la facture, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Les pièces justificatives devront être fournies avant le 1er novembre. Au-delà de cette date aucun justificatif ne sera pris en compte, la cotisation maximum sera appliquée.

Toute demande particulière liée à un changement brutal et important de situation financière par rapport à l'année de déclaration des revenus (N-2), sera examinée au cas par cas par le directeur sur présentation de justificatifs. La demande doit être formulée par écrit au directeur du conservatoire avant le 1er novembre de l'année scolaire concernée.

Pour tout élève inscrit en début d'année, en l'absence de demande de congé ou de démission formulée par écrit **avant le 1er novembre**, les frais de scolarité sont dus pour l'année entière. En cas d'inscription en cours d'année :

- Avant le 1er janvier: les frais de scolarité sont dus en totalité
- Du 2 janvier au 31 mars : les frais de scolarité sont dus pour les 2/3
- Après le 1er avril, les frais de scolarité sont dus pour 1/3

La participation financière demandée aux usagers ne couvre qu'une faible partie du coût réel des enseignements. En conséquence, la cotisation ne peut être calculée ou révisée au prorata du nombre de cours reçus.

Au-delà de l'année scolaire écoulée, si les familles ne se sont pas acquittées des frais de scolarité auprès de la Trésorerie de Valence Agglomération, elles ne pourront prétendre à une réinscription.

La grille tarifaire évoque trois catégories d'élèves : enfant/étudiant - adulte - cycle d'orientation professionnelle/classes préparatoires. Ainsi, seront considérés comme étudiants, les enfants de plus de 18 ans qui justifieront d'une carte d'étudiant, en vertu de laquelle leur sera appliqué le tarif enfant/étudiant.

Les élèves initialement inscrits en cursus cycle d'orientation professionnelle conservent leur statut étudiant lorsqu'ils s'inscrivent dans une discipline supplémentaire.

Les participants invités qui correspondent à des usagers expérimentés apportant des compétences utiles dans le cadre de certaines activités du conservatoire bénéficient de la gratuité.

Sur accord de la direction, le conservatoire peut admettre certains usagers comme auditeurs libres. Dans ce cas, ils sont exonérés des frais de scolarité mais doivent s'acquitter des frais de dossier liés à leur inscription administrative.

Dans le cadre du partenariat entre le conservatoire et la Cordonnerie, les élèves inscrits dans cette association peuvent, dans certains cas, voir leurs frais de scolarité au conservatoire réduits, selon des modalités décrites dans la convention liant cet établissement.

MODALITES PARTICULIERES

L'éveil musical + initiation danse ou l'éveil avec pratique instrumentale relèvent de la grille tarifaire 2 (éveil avec autre pratique).

Dans le cas où un enfant bénéficie de l'éveil avec pratique instrumentale + une initiation danse, le tarif appliqué est celui de la grille éveil avec pratique instrumentale (tarif 2) + 50 % de la grille éveil (tarif 1).

En revanche pour les élèves inscrits en cursus instrumental et qui souhaitent pratiquer une initiation danse, la facturation sera établie sur la base du tarif 3 + 50 % de la tarif de grille "initiation danse (tarif 1).

La culture musicale relève de la grille "tarif 2".

Le cours de préparation au baccalauréat (culture par l'écoute) relève du tarif forfaitaire "pratique collective".

Le cours d'informatique musical relève du tarif "pratique collective" lorsqu'il est pris seul, sauf s'il est pratiqué dans le cadre d'un cursus.

Le tarif "masterclasses" s'applique également aux stages de courtes durées qui peuvent être proposés par le conservatoire (exemple : stage informatique musical).

Dans le cadre des cursus des cycles 1, 2 et 3, les ateliers de pratique collective sont limités à deux. Au-delà, la pratique collective supplémentaire sera facturée en plus du tarif cursus à l'exception des élèves inscrits en cursus "danse classique" qui pourront bénéficier d'un atelier "danse contemporaine" inclus dans leur cursus. Cette dernière disposition s'applique aussi bien aux élèves danseurs inscrits en classes à horaires aménagés et en traditionnel.

Aucune réduction ne peut être appliquée sur les tarifs forfaitaires.

Le stage de musique ancienne est gratuit pour tous les élèves déjà inscrits au conservatoire.